



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Treize Janvier,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 6 janvier 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0Etaient présents : R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - M. AUFFRET - JL. GIRAUD - G. BARRA, **Adjoints**S. ALLEG - J-M. BAGNIS - S. BEURRIER - A. DUBOIS - N. DEDULLE - J. HENSELER - E. MENUT - A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - J. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**Absents excusés : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M. GAUBERTI) - S. LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - A. RASKIN (pouvoir à G. BARRA) - J. TOCQUER (pouvoir à R. AUBAULT) - JC. SANSONI (pouvoir à M. AUFFRET) - N. BARRECA (pouvoir à C. BOUGE) -Absent non excusé : M. RAYNAUD
**ATTRIBUTION DU MARCHE SIVAAD 2020-2021
LIBRAIRIE - PAPETERIE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le résultat de la consultation organisée par le SIVAAD, coordonnateur du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var pour la fourniture de librairie papeterie scolaires pour la période civile 2020-2021.

Aujourd'hui la commune n'est engagée que pour la fourniture de librairie, de papeterie et scolaires.

Considérant que dans cette rubrique, la commune a transmis ses attentes sur 2 lots tels que présentés dans le tableau ci-après :

Lots	Intitulé Lot	Montant minimum engagement annuel HT	Montant minimum engagement annuel TVA incluse
F01	Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc.)	1.533,33 €	1.839,60 €
L01	Livres scolaires	2.533,00 €	2.894,60 €

M. le Maire informe l'assemblée délibérante de l'identité des titulaires, à savoir :

Société Nouvelle Librairie Charlemagne SA.

N° de Siret : 65950183700044.

Papeteries PICHON

N° de Siret : 40149482800023

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les pièces des marchés, le détail des titulaires et le montant de chaque marché suivant le tableau annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer les actes financiers notamment les actes d'engagement.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

